

DEPARTEMENT de la CORREZE  
COMMUNE DE TREIGNAC

COMPTES RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREIGNAC  
Séance du 18 octobre 2021

Le 18 octobre 2021, à 18h00, le conseil municipal, légalement convoqué le 4 octobre 2021, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Paul Pouloux, sous la présidence de Mr Gérard COIGNAC, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13 + 2 pouvoirs

**Etaient présents** : Gérard COIGNAC, Sylvie SAVIGNAC, Maurice CHABRILLANGES, Sandrine CHEYPE, Alain COUTURAS, Bernard SENOUSSAOUI, Jean-Noël BOCQUET, Robert ROME, Hélène ROME, Sophie BOURDARIAS, Adeline SPROCANI, Nicolas GRANGER, Dimitri MOULU

**Absentes excusées** : Michèle PLANEILLE-RESTANY (pouvoir à Sophie BOURDARIAS), Eléonore CHAUMEIL (pouvoir à Alain COUTURAS).

Mr Dimitri MOULU a été élu secrétaire de séance.

La séance débute par l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 septembre 2021.

*Monsieur le maire fait le point sur la procédure de DSP pour la gestion de l'assainissement. Deux candidats retenus ont déposé une offre. Des négociations avec chacun d'eux vont avoir lieu avant de pouvoir finaliser le contrat de gestion de l'assainissement fin 2021.*

**0118102021 - Réfection des coffrets extérieurs de compteurs électriques**

Le conseil municipal décide de participer au remplacement de coffrets extérieurs des compteurs électriques afin d'une part de sécuriser ces compteurs, et d'autre part d'entretenir et valoriser l'espace public comme le prévoit la charte nationale des « Petites Cités de Caractère »

L'offre de l'entreprise FLORENTIN DESIGN URBAIN d'un montant de 5 460€ HT (6 552€ TTC) est retenue pour assurer la dépose et la pose de 39 coffrets électriques.

*Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a signé le 15 octobre 2021 au tribunal judiciaire de Tulle, un protocole de mise en œuvre du **rappel à l'ordre** entre le maire et le procureur de la république. Cette procédure permet aux maires d'apporter une réponse rapide et de proximité aux incivilités et infractions de faible gravité constatées localement.*

**0218102021 - Création de la commission locale du site patrimonial remarquable de Treignac**

Afin de mettre en œuvre la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la mise à jour de la commission locale Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR) de Treignac qui remplace celle des Aires de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine (AVAP)
- désigne les membres de la CLSPR de Treignac suivants

<b><u>Membres titulaires</u></b>	<b><u>Membres suppléants</u></b>
<b>Elus de de la commune de Treignac</b>	
Sylvie SAVIGNAC	Alain COUTURAS
Robert ROME	Maurice CHABRILLANGES
<b>Représentants d'associations</b>	
Alain CAMBIER, Les amis de Treignac	Sam BASU, Treignac projet
Laure REYGNER, CAUE	Sandra NICOLLE, CAUE

<b>Personnalités qualifiées</b>	
Isabelle BONIN, Le comptoir des plantes	Bernadette POULOUX, Pharmacie Pouloux
Anais BELLOC, chargée de mission urbanisme PNR Millevaches en Limousin	Fanny COUEGNAS, chargée de mission valorisation du patrimoine bâti et culture PNR Millevaches en Limousin

- décide de confier la présidence de la CLSPR à Monsieur Gérard COIGNAC, Maire de Treignac

### **318102021 – Révision du PLU**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder :

- à une révision générale du PLU et des SPR de la commune afin de permettre des installations sur le territoire communal et de restaurer le patrimoine voir créer de nouvelles constructions pouvant générer des recettes fiscales et maintenir l'activité sur le secteur.
- à une révision simplifiée du PLU afin de rectifier par exemple des erreurs matérielles (oubli d'un mot ou d'une lettre dans le descriptif d'une zone...) ou de permettre le changement de destination de bâtiment (granges...) pour débloquer plus rapidement des demandes d'urbanisme.

*Monsieur le maire informe l'assemblée que les travaux de restructuration du snack de la plage ont débuté.*

*La procédure de DSP pour la gérance du snack a été mise en ligne sur la plateforme [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com).*

### **418102021 – Snack de la plage - Avenant 1 au marché du lot 5 « Parois isothermes »**

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant 1 au marché de travaux du lot 5 – « Parois isothermes » avec FCCE pour permettre la pose de parois coupe-feu entre la cuisine et la salle de restauration du snack à la place d'un extincteur de friteuse pour lequel une maintenance serait obligatoire, travaux supplémentaires pour un montant de 6 861.67 € HT (8 234€ TTC)

### **518102021 – Snack de la plage – Equipement de la cuisine**

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'acheter du matériel pour équiper la cuisine du snack de la plage et approuve les devis de « Tout pour le froid » d'un montant de 22 943€ HT (27 531.60€ TTC) pour l'achat de matériel, de 4 394€ HT (5272.80€ TTC) pour l'achat d'un lave verre et de 13 109€ HT (15 730.80€ TTC) pour la fourniture de deux hottes.

### **618102021 Rénovation énergétique de la maison du stade André Barrière -Entreprises retenues**

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport d'analyse des offres établi par FGECO suite à la consultation des entreprises pour la rénovation énergétique de la maison du stade André Barrière retenant les entreprises suivantes

- Lot n°01 – Démolition - Gros-Œuvre : 19 737.84€ € HT 4 729.10€ (option terrasse)  
Entreprise FAION
  - Lot n°02 - Couverture : 11 367.36 € HT Entreprise MEYRIGNAC
  - Lot n°03 – Menuiseries intérieures bois : 7 891.20 € HT Entreprise MEYRIGNAC
  - Lot n°04 – Plâtrerie Peinture : 24 453.96 € HT Entreprise PEREIRA
  - Lot n°05 – Revêtements de sols souples et carrelage faïence : 5 753.60 € HT Entreprise SPB
  - Lot n°06 - Electricité : 12 103 € HT Entreprise CHANUT
  - Lot n°07 – Chauffage Plomberie : 10 999 € HT Entreprise TAGUET
- pour un montant total de travaux de 97 035.06 € HT – 116 442.07 € TTC

### **0718102021 - Signalisation horizontale - Marquages au sol 2021**

Le Conseil municipal à l'unanimité retient l'offre de la société PSMS19 pour effectuer des marquages au sol pour un montant total de 11 899.74€ HT (14 279.69€ TTC) repartis en 2 620.68€ HT de nouveaux marquages et 9 279.06€ HT d'entretien de marquages existants afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons.

### **818102021 – Décision modificative 3 Budget eau**

Un virement de crédit sur le budget eau est approuvé par le conseil municipal pour la somme de 414€ afin de pouvoir régler l'achat d'une arbalète.

### **918102021 – Décision modificative 4 Budget principal**

Un virement de crédit sur le budget principal est approuvé par le conseil municipal pour la somme de 8 699€ afin de pouvoir régulariser l'avance faite à EUROVIA pour les travaux de voirie 2021.

### **1018102021 - Réalisation par POLYGONE d'une opération locative sur un bâtiment situé 15-17 Avenue Léon Vacher**

Le conseil municipal approuve les modalités d'exécution de l'opération locative par POLYGONE sur un bâtiment situé 15-17 avenue Léon Vacher et autorise monsieur le maire à signer le bail à construction, et autres conventions à passer avec POLYGONE.

### **1118102021 Cession des parcelles AC 399 et 419 à la CDC V2M - Convention de mise à disposition d'un Point d'Eau Incendie sur une parcelle intercommunale de la ZA de la Verrière**

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition de la CDC V2M de céder à la commune les parcelles AC399 et AC 419 au prix de 100€ et le projet de convention de mise à disposition d'un Point d'Eau Incendie sur la parcelle intercommunale AC 419 de la ZA de la Verrière fixant les conditions de prise en charge par la commune de Treignac des responsabilités, des frais d'entretien et de fonctionnement de cette réserve incendie.

### **1218102021 - Programme de voirie 2022 – MO Corrèze Ingénierie**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter Corrèze Ingénierie pour assurer la maîtrise d'œuvre de travaux de voirie 2022 et de retenir 3 secteurs à chiffrer :

- Place de la halle, place du lieutenant Cramouzaud et la partie basse de la rue de la Garde, afin de satisfaire aux exigences du label « Petites cités de caractère ».
- Avenue de la forêt - Allée des pinsons – Allée des fauvettes, afin de poursuivre la réfection des voies du lotissement de la fontfrège.
- et Mauranges.

### **1318102021 - Recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité – « ménage lié au COVID19 à l'école Camille Fleury »**

A l'unanimité, le conseil décide de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité du 8 novembre 2021 jusqu'au 6 juillet 2022 pour désinfecter l'école Camille Fleury, les lundi – mardi et jeudi de 16h30 à 19h30 en période de niveau vert du protocole « Covid 19 » et du lundi au vendredi de 12h à 12h30 en période de niveau jaune.

### **1418102021 - Demande d'application du régime forestier sur les parcelles situées « Sur le Pré Nouveau » – « Au Fournol » – « Aux Vergnes » – « La Goujonnière »**

le Conseil municipal à l'unanimité décide de demander l'application du régime forestier sur les parcelles suivantes

- Section B n°114 « au Mouleix » d'une surface de 25a 90ca
- Section B n°333 « sur le Pré Nouveau » d'une surface de 41 a 40ca
- Section B n°313 « au Fournol » d'une surface de 26 a 50ca
- Section B n°317 « aux Vergnes » d'une surface de 25 a 20ca

Section B n°319 « aux Vergnes » d'une surface de 20 a 00ca  
Section B n°320 « aux Vergnes » d'une surface de 39 a 80ca  
Section B n°321 « aux Vergnes » d'une surface de 12 a 20ca  
Section B n°323 « aux Vergnes » d'une surface de 17 a 00ca  
Section B n°340 « les Jarousses » d'une surface de 30 a 00ca  
Section B n°341 « les Jarousses » d'une surface de 12 a 60ca  
Section B n°326 « la Goujonnière » d'une surface de 17 a 20ca  
Section B n°327 « la Goujonnière » d'une surface de 24 a 30ca  
Section B n°329 « la Goujonnière » d'une surface de 1ha 92 a 60a  
Section B n°233 « le Grand champ » d'une surface de 7a 60ca

et s'engage à préserver, aménager et entretenir la forêt. L'Office National des Forêts (O.N.F) est chargé de mettre en œuvre le régime forestier.

### **1518102021 - Calorifugeage des réseaux d'eau chaude et de chauffage de l'école Camille Fleury et de la cité administrative**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de calorifuger les réseaux d'eau chaude et de chauffage de l'école Camille Fleury et de la cité administrative pour générer des économies d'énergie, de retenir les offres de Rhône Service pour le calorifugeage de l'école Camille Fleury pour un montant de 10 497.38€ TTC et de la cité administrative pour 570.24€ TTC, et de solliciter la prime CEE de 10 497.38€ TTC.

*Monsieur le maire informe l'assemblée qu'afin de permettre à tous les enfants de l'école d'apprendre les bases de la natation, et de palier à l'absence de créneau à la piscine de Tulle, un contact va être pris avec une société qui propose une piscine itinérante. C'est un mini centre aquatique dans un semi-remorque qui s'installe temporairement dans des cours d'écoles ou dans des communes afin d'apprendre à nager aux enfants.*

*Sylvie SAVIGNAC présente les propositions des Petites Cités de Caractère® :*

– *Organisation des rencontres nationales des PCC du 30 juin 2022 au 2 juillet 2022 à Treignac. L'assemblée préfère reporter la candidature de Treignac à 2023 afin d'avoir le temps de préparer l'accueil des représentants des PCC.*

– *Appel à manifestation d'intérêt soumis aux collectivités membres pour la création d'une collection de parcours de découverte du patrimoine des PCC. A partir d'un plan et de la mise en récit de la commune, chaque visiteur est amené à construire son propre parcours de découverte active des particularités de la cité. Le coût de ce support est estimé à 4 300€ dont 2 300€ à la charge de la commune.*

*Puis elle rend compte du bilan du projet culturel 2021 « Vézère...Une force, une âme ». La saison 2022 pourrait être axée sur la musique, la danse, le chant avec l'accueil d'une chorale, et moins d'animations mais plus de temps forts qui répondraient aux attentes de toutes les générations.*

*Alain COUTURAS informe l'assemblée que La cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 20 novembre 2021 à 18h à la salle des fêtes.*

*Monsieur le maire lève la séance à 21h15.*